



CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DES SITES INDUSTRIELS DE DONGES

DOSSIER DE PRESSE

Nantes, le 2 mai 2019

Nantes, 2 mai 2019 : Le comité de pilotage confirme le lancement de la phase de travaux

Le comité de pilotage du projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges s'est réuni le 2 mai 2019, à Nantes, en préfecture de région, sous l'égide de Monsieur Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire.

Lors de ce comité, les partenaires (l'État, le conseil régional des Pays de la Loire, le conseil départemental de la Loire Atlantique, la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, la commune de Donges, le grand port maritime de Nantes–Saint-Nazaire, TOTAL Raffinage France et SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet) ont confirmé le lancement de la phase de réalisation des travaux, avec la signature de la convention de financement, et officialisé la mise en service prévisionnelle du contournement pour octobre 2022.



Le rappel du projet

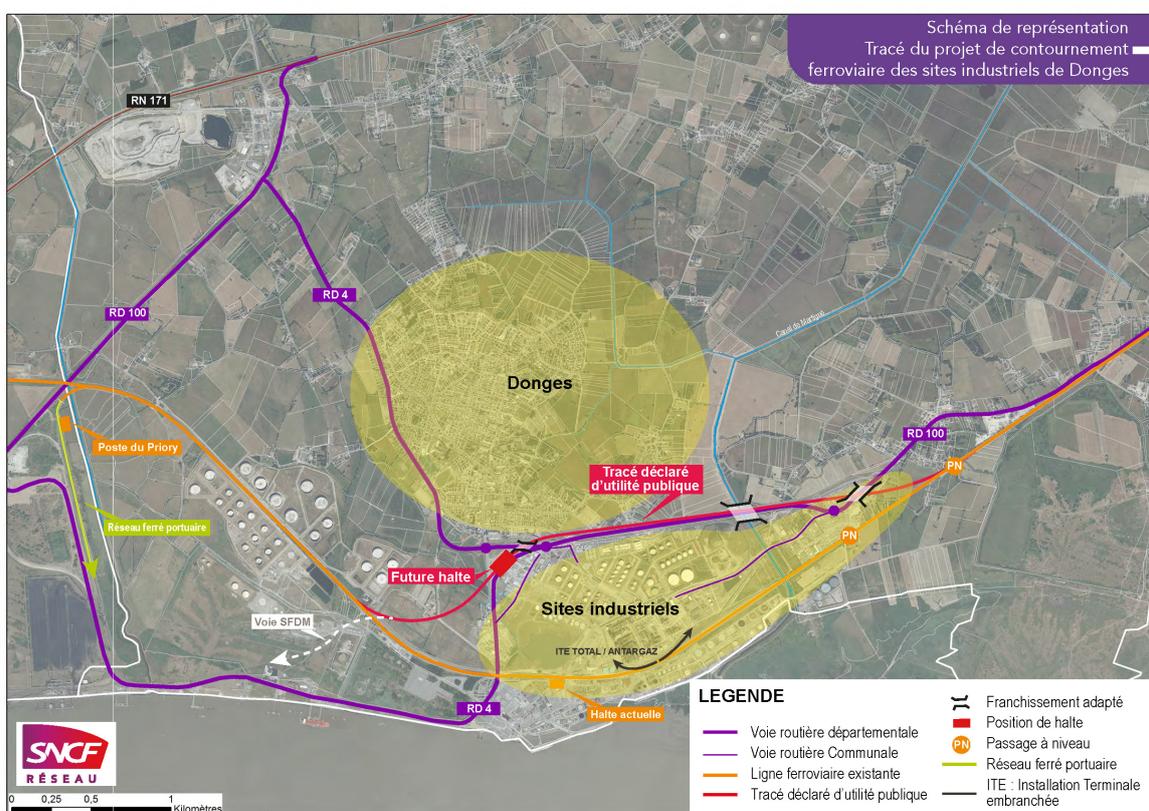
La ligne ferroviaire Nantes - Le Croisic traverse un site industriel de 350 hectares comprenant une raffinerie (TOTAL), un site emplisseur de gaz de pétrole Liquéfié (ANTARGAZ) et un stockage de carburants (SFDM). Environ 60 trains circulent quotidiennement sur cet axe, transportant plusieurs milliers de voyageurs et des marchandises et dont 14 d'entre eux s'arrêtent à la halte ferroviaire de Donges située à proximité immédiate des sites industriels.

En 2008, l'État a initié avec TOTAL Raffinage France et SNCF Réseau, une réflexion sur la possibilité de réaliser une déviation de la voie ferrée et une délocalisation géographique de la halte ferroviaire.

Les objectifs du projet de contournement des sites industriels de Donges visent à :

- réduire l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels ;
- pérenniser l'activité de la raffinerie et des sites attenants dont le port de Saint-Nazaire ;
- améliorer l'accès à la desserte ferroviaire de Donges.

Le contournement, déclaré d'utilité publique le 17 novembre 2017, passe entre le bourg de Donges et le Nord de la RD100, qui est conservée. La future halte de «Jouy» se situe à proximité du bourg de Donges dans le prolongement de la rue de la gare (au sein de la zone industrielle de Jouy).



Le calendrier des travaux

Les travaux dits préparatoires débutent principalement en juin 2019 par :

- la poursuite de la libération des emprises foncières (la partie du foncier liée aux entreprises est en cours de libération depuis 2018) et les démolitions des bâtiments situés sur le futur tracé ;
- la modification des réseaux aériens ou souterrains (dévoisement ou effacement) de sept concessionnaires concernés (ERDF, Enedis, GRT Gaz, TOTAL, Saipol, CARENE, Ville de Donges) ;
- les premières mesures compensatoires environnementales ;
- la suite des diagnostics archéologiques (en fonction des libérations foncières) ;
- l'installation des bases travaux et base vie principales.

Les travaux principaux seront menés sur trois années, à partir de 2020.

- **2020 – mi 2021** : terrassements, ouvrages d'art, assainissement routier et ferroviaire ;
- **Mi 2021 – octobre 2022** : génie ferroviaire, modification de l'installation terminale embranchée fret (ITE) de TOTAL, raccordements à la ligne existante, essais ferroviaires préalables à l'autorisation de mise en service commerciale.

Les impacts sur le trafic ferrorivair

Les travaux nécessiteront plusieurs **opérations spéciales avec interruption des circulations ferroviaires**. Celles-ci sont programmées en étroite concertation avec le conseil régional (autorité organisatrice des transports ferroviaires), SNCF TER et TGV ainsi que les collectivités territoriales concernées. Un plan de transport adapté sera proposé aux voyageurs.

D'ores et déjà plusieurs de ces opérations sont programmées :

- 4-5 week-ends travaux ;
- Une interruption longue de 10 à 15 jours en octobre 2022.

Le calendrier sera précisé fin 2019.

S'agissant du transport de marchandises, le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire et la CARENE feront le lien avec les entreprises embranchées, afin de minimiser les perturbations sur l'activité liées à ces interruptions de circulation.

Le foncier

- 90% du foncier nécessaire a été acquis à l'amiable, le reste concerne quelques expropriations ou des régularisations foncières ;
- 10 entreprises sont concernées par le projet. 100% de ces dossiers de transfert ont fait l'objet d'un accord à l'amiable grâce à une concertation étroite avec les entreprises, mais aussi la commune et la CARENE notamment. Le déménagement des entreprises est accompagné par la CARENE.

La concertation

La concertation engagée depuis 2013/14 continue durant la phase travaux.

Des visites de terrain sont prévues d'être organisées par SNCF Réseau et ses partenaires en juin 2019. Sous la forme de visites sur site commentées et animées, elles permettront à la fois de présenter le futur chantier, mais également de recueillir les avis et suggestions du public (riverains, association, élus, etc).

Un plan de concertation et de communication, validé par les partenaires, sera mis en œuvre par SNCF Réseau tout au long du chantier.

La préservation de l'environnement

Le projet a été conçu par SNCF Réseau selon une stratégie d'évitement, de réduction et de compensation (ERC). Des engagements ont été pris quant à l'impact global du projet et aux compensations réglementaires. Une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées a été délivrée en date du 17 novembre 2017.

SNCF Réseau s'engage à restaurer ou à recréer des zones humides (10 à 15 hectares) en compensation de celles impactées.

Pour les compensations liées à la faune et la flore, un gîte à chauve-souris sera notamment créé sur un terrain appartenant à TOTAL, en compensation d'un bâtiment industriel abandonné qui abritait des colonies de chauvesouris. Ce gîte sera géré par la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Au-delà de cette création spécifique et des nécessaires mesures compensatoires, un partenariat plus large relatif aux chiroptères est en cours d'élaboration entre la LPO, TOTAL et SNCF Réseau. D'autres mesures compensatoires sont prévues par l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2017.

Un premier comité de suivi des mesures compensatoires, comprenant les représentants des services de l'État, des associations environnementales, des partenaires et de la chambre d'agriculture, s'est réuni en novembre 2018.

Les réunions se poursuivent à un rythme semestriel, puis annuel à partir de la mise en service du contournement.

La nouvelle halte de Donges

La nouvelle halte sera implantée à proximité du centre-bourg de Donges. Elle sera accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). L'accès aux quais s'effectuera par les escaliers ou les rampes d'accès PMR. Le pont-route de rétablissement de la route départementale (RD) 100 vers la RD 4 et le centre bourg, aménagé et équipé d'un encorbellement, permettra aux voyageurs de traverser les voies ferrées en toute sécurité. La halte comprendra une aire de co-voiturage, un parking intermodal (raccordé au réseau bus STRAN), un abri vélo sécurisé.

Des liaisons douces pour rejoindre le centre-bourg seront aménagées pour les vélos et les piétons.

La future desserte de la halte sera équivalente à l'actuelle, soit 14 arrêts par jour tous sens de circulation confondus.



Le financement

L'opération globale représente un montant de 150 millions d'euros, dont 109 millions d'euros pour la phase travaux. Elle est financée à parts égales par l'État (1/3), TOTAL (1/3) et les collectivités (1/3) (conseil régional des Pays de la Loire, conseil départemental de Loire-Atlantique, CARENE)

Les acquisitions foncières représentent un budget d'environ 20 millions d'euros et les dévoiements de réseaux de 15 millions d'euros.

Contacts presse

Préfecture de la région Pays de la Loire

02 40 41 20 91/92/78 - pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

SNCF Réseau

Véronique Poiron - 06 86 30 37 71 - veronique.poiron@reseau.sncf.fr

Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr



@prefet44



Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique